



31 décembre 2013

**Comptes consolidés
et comptes sociaux annuels**

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.a et 2 des notes annexes aux états financiers qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 01 janvier 2013.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.4, 1.c.11, 3.e et 6.f). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société comptabilise des positions sur titres, sur instruments financiers dérivés et opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination de la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 6.1). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.j, 3.g et 6.h). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.g, 2 et 8.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 28 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Damien Laurent

Anne Veaute



BNP PARIBAS
Personal Finance



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2013

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2013	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2013	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	9
1.a Normes comptables applicables	9
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Immobilisations	23
1.e Contrats de location	24
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	25
1.g Avantages bénéficiant au personnel	26
1.h Paiements à base d'actions	27
1.i Provisions de passif	28
1.j Impôt courant et différé	28
1.k Tableau des flux de trésorerie	29
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	29
2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT A LA NORME IAS 19	30
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	31
3.a Marge d'intérêts	31
3.b Commissions	31
3.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	32
3.d Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	32
3.e Coût du risque	33
3.f Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	34
3.g Impôt sur les bénéfices	34
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	35
5. EXPOSITION AUX RISQUES	37
5.a Présentation synthétique des risques	37
5.b Risque de crédit	37
5.c Risque de taux d'intérêt (risque de marche) sur le portefeuille bancaire	39
5.d Risque de liquidité	40
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	41
6.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	41
6.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	42
6.c Actifs financiers disponibles à la vente	42
6.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	43
6.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	44
6.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle	44

6.g	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	45
6.h	Impôts courants et différés	47
6.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	48
6.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	48
6.k	Immobilisations d'exploitation	49
6.l	Ecarts d'acquisition	49
6.m	Provisions pour risques et charges	50
6.n	Transfert d'actifs financiers	50
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	52
7.a	Engagements de financement	52
7.b	Engagements de garantie donnés par signature	52
7.c	Autres engagements de garantie	53
7.d	Opérations de titrisation	53
8.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	54
8.a	Frais de personnel	54
8.b	Avantages postérieurs à l'emploi	54
8.c	Autres avantages à long terme	58
8.d	Indemnités de fin de contrat de travail	59
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	60
9.a	Evolution du capital	60
9.b	Périmètre de consolidation	61
9.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	63
9.d	Regroupement d'entreprises	63
9.e	Relations avec les parties liées	63
9.f	Echéancier par maturité	65
9.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	66
9.h	Relations avec les principaux dirigeants	67

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2013 et 2012. Il est précisé que l'exercice 2011 est consultable dans le rapport financier annuel 2012, disponible sur le site des Journaux Officiels (www.journal-officiel.gouv.fr).

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

En millions d'euros	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	5 364	5 896
Intérêts et charges assimilées	3.a	(2 036)	(2 453)
Commissions (produits)	3.b	990	1 093
Commissions (charges)	3.b	(184)	(189)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	8	8
Produits des autres activités		102	120
Charges des autres activités		(106)	(95)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 138	4 380
Frais de personnel	8.a	(898)	(947)
Autres charges générales d'exploitation		(1 045)	(1 076)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(111)	(110)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 084	2 247
Coût du risque	3.e	(1 362)	(1 421)
RESULTAT D'EXPLOITATION		722	826
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		54	83
Pertes ou gains nets sur autres actifs immobilisés	3.f	(21)	73
Ecart d'acquisition		(76)	(108)
RESULTAT AVANT IMPOT		679	874
Impôt sur les bénéfices	3.g	(281)	(307)
RESULTAT NET		398	567
dont intérêts minoritaires		48	48
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		350	519
Résultat par action		5,41	8,02
Résultat dilué par action		5,41	8,02

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat net	398	567
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(147)	(102)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(149)	(95)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(155)	(61)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(8)	4
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(2)	-
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	27	(4)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(11)	(34)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	2	(7)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2	(7)
TOTAL	251	465
- Part du Groupe	204	417
- Part des minoritaires	47	48

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales,		188	73
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.a	1	3
Instruments financiers dérivés de couverture	6.b	49	75
Actifs financiers disponibles à la vente	6.c	1 198	819
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.e	14 283	13 380
Prêts et créances sur la clientèle	6.f	71 814	74 140
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		89	143
Actifs d'impôts courants et différés	6.h	997	946
Comptes de régularisation et actifs divers	6.i	1 123	1 209
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.j	623	583
Immeubles de placement	6.k		4
Immobilisations corporelles	6.k	102	104
Immobilisations incorporelles	6.k	253	291
Ecarts d'acquisition	6.l	1 630	1 789
TOTAL ACTIF		92 350	93 559
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.a	1	3
Instruments financiers dérivés de couverture	6.b	174	282
Dettes envers les établissements de crédit	6.e	75 909	76 713
Dettes envers la clientèle	6.f	904	660
Dettes représentées par un titre	6.g	6 047	6 522
Passifs d'impôts courants et différés	6.h	154	148
Comptes de régularisation et passifs divers	6.i	1 606	1 627
Provisions pour risques et charges	6.m	257	238
Dettes subordonnées	6.g	1 530	1 529
Total Dettes		86 582	87 722
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		5 191	4 969
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		350	519
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5 541	5 488
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(226)	(78)
Total part du Groupe		5 315	5 410
Réserves et résultat des minoritaires		453	427
Total intérêts minoritaires		453	427
Total capitaux propres consolidés		5 768	5 837
TOTAL PASSIF		92 350	93 559

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2013

En millions d'euros	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat avant impôts		679	874
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		1 552	1 443
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		110	112
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		78	108
Dotations nettes aux provisions		1 222	1 266
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(54)	(83)
Charges nettes des activités d'investissement		40	(70)
Autres mouvements		156	110
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(2 690)	(1 933)
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(601)	(2 358)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(1 346)	(83)
Augmentation (Diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(394)	878
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		-	(2)
Impôts versés		(349)	(368)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(459)	384
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		(71)	170
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(77)	(88)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(148)	81
Diminution nette de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(321)	(874)
Augmentation nette de trésorerie provenant des autres activités de financement		1 213	138
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		892	(736)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(2)	3
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		283	(267)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		930	1 196
Comptes actifs de caisse, banques centrales		73	112
Prêts à vue aux établissements de crédit	6.e	1 171	1 607
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.e	(311)	(521)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(3)	(2)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		1 213	930
Comptes actifs de caisse, banques centrales		188	73
Prêts à vue aux établissements de crédit	6.e	1 403	1 171
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.e	(377)	(311)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(1)	(3)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		283	(266)

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2013

en millions d'euros	Capital et réserves						Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
	Part du Groupe			Intérêts minoritaires			Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres autodétenus	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au tier 1	Total	Partis monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Total		
Situation au 31 décembre 2011	2 982	2 882	5 864	304	90	394	74	9	(66)	17	-	6 275
Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19		4	4	(1)		(1)						3
Situation au 1er Janvier 2012⁽¹⁾	2 982	2 886	5 868	303	90	393	74	9	(66)	17	-	6 278
Affectation du résultat de l'exercice 2011		(451)	(451)	(3)	-	(3)						(454)
Réduction de capital		-	-	-	(23)	(23)						(23)
Opérations résultant de plan de paiement en actions		4	4	-	-	-						4
Rémunération des actions de préférence		-	-	(6)	-	(6)						(6)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle		-	-	-	-	-						-
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(1)	(1)	(11)	-	(11)						(12)
Autres variations		7	7	29	-	29						36
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(7)	(7)	-	-	-	(89)	5	(11)	(95)	-	(102)
Résultat au 31 décembre 2012		519	519	48	-	48						567
Comptes distribués sur le résultat de l'exercice			(451)	-	-	-						(451)
Capital et réserves au 31 décembre 2012⁽¹⁾	2 982	2 506	5 488	360	67	427	(15)	14	(77)	(78)	-	5 837
Affectation du résultat de l'exercice 2012		(300)	(300)	(2)		(2)						(302)
Réduction de capital		-	-	-	(27)	(27)						(27)
Opérations résultant de plan de paiement en actions		3	3	-	-	-						3
Rémunération des actions de préférence		-	-	(3)	-	(3)						(3)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle		-	-	-	-	-						-
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(1)	(1)	(8)	-	(8)						(9)
Autres variations		(1)	(1)	19	-	19						18
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		2	2	-	-	-	(172)	(12)	36	(148)	(1)	(147)
Résultat 31 décembre 2013		350	350	48	-	48						398
Capital et réserves au 31 décembre 2013	2 982	2 559	5 541	414	40	454	(187)	2	(41)	(226)	(1)	5 768

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Depuis le 1er janvier 2013, le Groupe applique la norme IFRS 13 'Evaluation de la juste valeur' adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012. L'application de cette norme n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 'Avantages au personnel' adopté en juin 2012 par l'Union Européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe BNP Paribas Personal Finance en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1er janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2013 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2013.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Le 29 décembre 2012, l'Union Européenne a adopté les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014. L'application de ces normes aura un impact estimé de -9,5 milliards d'euros sur le total du bilan du Groupe BNP Paribas Personal Finance au 1er janvier 2013, du fait de l'adoption d'IFRS 11. L'impact sur les capitaux propres part du groupe BNP Paribas Personal Finance serait de -84 millions d'euros au 1er janvier 2013 et de -29 millions d'euros sur le résultat net 2013.

L'Union Européenne a adopté le 29 décembre 2012, l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » et le 20 décembre 2013, l'amendement à IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation – novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas Personal Finance détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits

de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ont conduit à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée a modifié le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et a conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments

d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat en totalité ou pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée selon que la cession entraîne une perte de contrôle ou non.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Unités génératrices de trésorerie

Le Groupe a réparti l'ensemble de son activité en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des unités génératrices de trésorerie (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc...)

- Tests de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque unité génératrice de trésorerie ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie.

- Valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'unité génératrice de trésorerie dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'unité génératrice de trésorerie tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des unités génératrices de trésorerie et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.c.2 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend hormis les dérivés:

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ».

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPERATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

- **Dépréciations sur prêts et créances, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte

de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives et le dernier associant une moins-value latente d'un moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.12) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.5 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
 - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

1.c.8 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les

sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.9 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

-Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

-Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.

-Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.10 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.11 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.12 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net

représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

• **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

• **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe BNP Paribas Personal Finance tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif – l'actif – net au titre des prestations définies).

1.h PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite

attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.i PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT A LA NORME IAS 19

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » adopté en juin 2012 par l'Union Européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités.

• Bilan

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	31 décembre 2011 avant amendement IAS 19	Retraitements	1er janvier 2012 retraité	31 décembre 2012 avant amendement IAS 19	Retraitements	31 décembre 2012 retraité
ACTIF						
Actifs d'impôts courants et différés	848	1	849	946	-	946
Effet sur le total de l'actif		1			-	
DETTES						
Passifs d'impôts courants et différés	112	3	115	149	(1)	148
Provisions pour risques et charges	183	(5)	178	234	4	238
Effet sur le total des dettes		(2)			3	
CAPITAUX PROPRES						
<i>Capital et réserves consolidées</i>	5 864	4	5 868	5 490	(2)	5 488
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>	17		17	(79)	1	(78)
Total part du groupe	5 881	4	5 885	5 411	(1)	5 410
<i>Capital et réserves consolidées</i>	394	(1)	393	429	(2)	427
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>						
Total intérêts minoritaires	394	(1)	393	429	(2)	427
Effet sur Total des Capitaux Propres Consolidés		3			(3)	

• Résultat

L'application de l'amendement à la norme IAS 19 a eu un impact non matériel de 0,380 millions d'euros sur le résultat net de l'exercice 2012.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 061	(32)	5 029	5 406	(28)	5 378
Comptes et prêts / emprunts	5 006	(30)	4 976	5 357	(26)	5 331
Opérations de location-financement	55	(2)	53	49	(2)	47
Opérations interbancaires	252	(1 822)	(1 570)	428	(2 144)	(1 716)
Comptes et prêts / emprunts	252	(1 814)	(1 562)	428	(2 134)	(1 706)
Opérations de pensions	-	(8)	(8)	-	(10)	(10)
Emprunts émis par le groupe	-	(91)	(91)	-	(156)	(156)
Instruments de couverture de résultats futurs	5	(45)	(40)	18	(68)	(50)
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	(46)	(46)	-	(57)	(57)
Actifs disponibles à la vente	46	-	46	44	-	44
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	5 364	(2 036)	3 328	5 896	(2 453)	3 443

En 2013, un produit de 41 millions d'euros sur l'extinction d'une dette interne par le rachat des titres sur le marché a été enregistré dans la ligne - Actifs disponibles à la vente.

3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 246 millions et 88 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre un produit de 259 millions d'euros et une charge de 83 millions d'euros pour l'année 2012.

3.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Incidence de la comptabilité de couverture	1	1
Instruments financiers de couverture de valeur	33	(9)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(32)	10
Réévaluation des positions de change	(1)	(1)
Total	-	-

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2013 et 2012, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	(1)	-
Plus ou (moins) values nettes de cession	(1)	-
Actions et autres titres à revenu variable	9	8
Produits de dividendes	11	3
Plus ou (moins) values nettes de cession	(2)	5
Total	8	8

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.e).

3.e COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations nettes aux dépréciations	(1 224)	(1 302)
Récupérations sur créances amorties	60	67
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(198)	(186)
Total du coût du risque de la période	(1 362)	(1 421)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	5
Prêts et créances sur la clientèle	(1 316)	(1 389)
Autres actifs	(23)	(6)
Engagements par signature et divers	(23)	(31)
Total du coût du risque de la période	(1 362)	(1 421)

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Total des dépréciations constituées en début de période	5 851	5 709
Dotations nettes aux dépréciations	1 224	1 302
Utilisation de dépréciations	(1 347)	(1 113)
Variation des parités monétaires et divers	(133)	(47)
Total des dépréciations constituées en fin de période	5 595	5 851

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur la clientèle (note 6f)	5 519	5 780
Autres actifs	9	9
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	5 528	5 789
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagement par signature		
- avec les établissements de crédit	57	53
- sur la clientèle	1	1
Autres dépréciations spécifiques	9	8
Total des provisions au titre des engagements de crédit (note 6m)	67	62
Total des dépréciations et provisions constituées	5 595	5 851

3.f GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

Dans le poste gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés figurent principalement pour l'exercice 2013, des provisions pour actifs destinés à être cédés, et pour l'exercice 2012, le résultat de la cession des participations dans Natixis Financement à Natixis Consumer Finance et dans Carrefour Promotora Vendas Participaciones à Carrefour Comércio e Industria LTDA.

3.g IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2013		Exercice 2012 ⁽³⁾	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(266)	38,0%	(325)	36,1%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	56	-8,0%	44	-4,9%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	(2)	0,3%	25	-2,8%
Autres effets	(69)	9,8%	(51)	5,7%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(281)	40,1%	(307)	34,1%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(326)		(317)	
Produit d'impôt différé de l'exercice (note 6.h)	45		10	

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3.3% et la contribution exceptionnelle de 10.7% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33.33% le portant ainsi à 38%. Cette contribution exceptionnelle était de 5% en 2012 portant ainsi le taux en 2012 à 36.10%.

(2) Retraité des quote-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

(3) Données retravaillées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance se définit depuis sa création en 2008 avec le rapprochement du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (MRC), comme un secteur unique d'activité correspondant au Métier de financement des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus.

En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs d'activité distincts dans les informations présentées ci-après. Ces informations sont communiquées à titre de complément d'analyse de l'activité du Métier et de sa répartition par zone géographique.

- Encours de crédits sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Crédit à la consommation	39 575	39 586
Crédit immobilier	32 239	34 554
Total Groupe	71 814	74 140

- Produit net bancaire par zone géographique

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012
France ⁽¹⁾	1 693	1 933
Autres pays européens	2 111	2 098
Amériques	308	327
Autres pays	26	22
Total Groupe	4 138	4 380

⁽¹⁾ Y compris le palier LaSer dans sa totalité

- Coût du risque par zone géographique

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012
France ⁽¹⁾	(526)	(524)
Autres pays européens	(729)	(793)
Amériques	(104)	(105)
Autres pays	(3)	1
Total Groupe	(1 362)	(1 421)

⁽¹⁾ Y compris le palier LaSer dans sa totalité

- Bilan par zone géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
France ⁽¹⁾	49 357	50 547
Autres pays européens	39 665	39 236
Amériques	2 664	3 105
Autres pays	664	671
Total Groupe	92 350	93 559

(1) Y compris le palier LaSer dans sa totalité

- Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
France ⁽¹⁾	34 260	35 745
Autres pays européens	34 850	35 475
Amériques	2 159	2 352
Autres pays	545	568
Total Groupe	71 814	74 140

(1) Y compris le palier LaSer dans sa totalité

5. EXPOSITION AUX RISQUES

5.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, trois risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit,
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire,

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits aux particuliers et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché.

- le risque de liquidité :

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'il disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'il a prêtés à ses clients.

5.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir.

Pour les crédits vendeurs, les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et indépendante des activités commerciales ou financières, rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- a- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de leur entité, aussi bien lors de l'octroi des facilités que dans le cadre de la surveillance permanente des engagements.
- b- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes risques locales.
- c- Une équipe centrale en charge de la définition et de la validation des politiques d'acceptation, de la confection des scores, de l'audit risques des entités, de la réalisation des reportings au niveau du groupe, du contrôle des provisions, du projet Bâle 2 et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le contrôle des risques est effectué au moyen des indicateurs de défaut et de recouvrement amiable ou contentieux. Il est formalisé dans des comités risques mensuels tenus au niveau de chaque entité.

Au-delà des comités risques de chaque entité, la Direction Générale du Groupe BNP Paribas Personal Finance assure un contrôle de la qualité des risques au moyen de comités périodiques avec les régions du Groupe.

ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

- **Encours sains présentant des impayés**

		31 décembre 2013					
En millions d'euros		< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés		2 105	90	0	0	2 195	715

		31 décembre 2012					
En millions d'euros		< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés		2 148	121	0	0	2 269	731

• **Encours douteux**

En millions d'euros	31 décembre 2013			
	Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)			Garanties recues
	Bruts	Dépréciation	Nets	
Prêts et créances sur la clientèle douteux	7 119	(4 525)	2 594	491
Engagements de financements donnés	19	(1)	18	-
Engagements de garantie financière donnés	179	(53)	126	-
Total des engagements douteux hors bilan	198	(54)	144	-
TOTAL	7 317	(4 579)	2 738	491

En millions d'euros	31 décembre 2012			
	Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)			Garanties recues
	Bruts	Dépréciation	Nets	
Prêts et créances sur la clientèle douteux	7 402	(4 708)	2 694	554
Engagements de financements donnés	16	(1)	15	-
Engagements de garantie financière donnés	144	(23)	121	-
Total des engagements douteux hors bilan	160	(24)	136	-
TOTAL	7 562	(4 732)	2 830	554

5.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

L'ALM établit trimestriellement l'étude de risque de taux de BNP Paribas Personal Finance en suivant les normes et la méthodologie définies et validées par le groupe BNP Paribas. Cette étude porte sur l'intégralité du bilan.

L'ALM présente lors de ce comité, les risques de taux et de liquidité consolidés de l'ensemble du métier Personal Finance (BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales en France et à l'étranger).

Le Comité ALM est une instance décisionnelle qui prend toutes les décisions engageant le Groupe Personal Finance et ses filiales (normes, méthodologie, ...).

DISPOSITIF DE MESURE ET DE SUIVI (ET METHODOLOGIE) DU RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement. L'objectif de l'étude du risque de taux est de donner une vision dans le temps des engagements de la société en déroulant les postes de bilan afin d'avoir cette vision sur le long terme. Par ailleurs, le découpage des analyses (activité commerciale et fonds propres) permet d'assurer un meilleur suivi.

L'activité commerciale porte sur deux typologies distinctes de produits : le crédit immobilier, les crédits à la consommation (les comptes permanents et les produits classiques) et l'épargne (Livret Cetelem Banque, Livret A et LDD).

Les comptes permanents ne supportent pas de risque de taux sur leur encours du fait du caractère révisable de leurs conditions tarifaires.

Quant au risque de taux des produits classiques, il est réduit au minimum grâce au choix des profils de levées utilisés à la production.

Le placement en taux des fonds propres fait l'objet d'un suivi régulier (placements, titres, immobilisations...).

5.d RISQUE DE LIQUIDITE

Le refinancement de Personal Finance est assuré par :

- des emprunts réguliers auprès de BNP Paribas, qui couvrent ainsi l'essentiel des besoins de la société ;
- des ressources externes au Groupe BNP Paribas (emprunts obligataires et certificats de dépôts essentiellement) ;
- des ressources propres ;
- des titrisations externes / autosouscrites ;
- de l'épargne.

Le risque de refinancement (risque de liquidité) de BNP Paribas Personal Finance est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de refinancement du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement.

L'étude de risque de liquidité suit la même méthodologie que l'étude de risque de taux. Toutefois, le compte permanent (sans hypothèse de nouvelle réutilisation de la carte) a un échéancier différent en taux et en liquidité.

Enfin, les échéanciers contractuels sont adaptés en liquidité lorsqu'ils diffèrent des échéanciers en taux (par exemple dès lors qu'il s'agit d'un index court en taux et une liquidité longue).

6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

6.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
Actif financier en valeur de marché par résultat	1	-	1	3	-	3
Passif financier en valeur de marché par résultat	1	-	1	3	-	3

INSTRUMENTS DERIVES DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	1	1	3	3

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments dérivés de change	1	2
Instruments dérivés de taux	245	403
Instruments financiers dérivés de transaction	246	405

6.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES	48	112	70	169
Instruments dérivés de taux	48	112	70	169
COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES	1	62	5	113
Instruments dérivés de taux	1	62	5	113
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	49	174	75	282

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 11 213 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 10 986 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

6.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	1 078	-	-	689	-	-
Obligations d'Etat et bons du trésor	-	-	-	12	-	-
Autres titres à revenu fixe	1 078	-	-	677	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	120	(20)	1	130	(18)	12
Titres non cotés	120	(20)	1	130	(18)	12
Total des actifs disponibles à la vente	1 198	(20)	1	819	(18)	12

6.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 073	125	1 198	13	668	138	819
Bons du Trésor et obligations d'Etat	-	-	-	-	13	-	-	13
Autres titres à revenu fixe	-	1 073	5	1 078	-	668	8	676
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	120	120	-	-	130	130
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	-	1 073	125	1 198	13	668	138	819

- **Instruments financiers dérivés**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013				31 décembre 2013			
	Portefeuille de transaction				Couverture			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	-	1	-	1	-	49	-	49
ACTIFS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET COUVERTURES	-	1	-	1	-	49	-	49
Instruments dérivés de taux	-	1	-	1	-	174	-	174
PASSIFS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET COUVERTURES	-	1	-	1	-	174	-	174

En millions d'euros, au	31 décembre 2012				31 décembre 2012			
	Portefeuille de transaction				Couverture			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	-	3	-	3	-	75	-	75
ACTIFS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET COUVERTURES	-	3	-	3	-	75	-	75
Instruments dérivés de taux	-	3	-	3	-	282	-	282
PASSIFS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET COUVERTURES	-	3	-	3	-	282	-	282

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts.

6.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	1 403	1 171
Prêts	12 880	12 209
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	14 283	13 380

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	377	311
Emprunts	74 937	75 766
Opérations de pension	595	636
Total des dettes envers les établissements de crédit	75 909	76 713

6.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires débiteurs	30	34
Prêts consentis à la clientèle	76 238	78 845
Opérations de location-financement	1 065	1 042
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	77 333	79 921
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(5 519)	(5 781)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	71 814	74 140

• **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Investissement brut	1 174	1 081
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	442	419
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	687	620
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	45	43
Produits financiers non acquis	(109)	(40)
Investissement net avant dépréciation	1 065	1 042
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	403	398
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	620	602
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	42	42
Dépréciations	(46)	(48)
Investissement net après dépréciation	1 019	994

 • **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires créditeurs	372	327 ⁽¹⁾
Comptes à terme	300	293 ⁽¹⁾
Comptes d'épargne à taux administré	232	40
Total des dettes envers la clientèle	904	660

⁽¹⁾ Les données de l'exercice 2012 ont été retraitées pour une meilleure comparabilité des chiffres

6.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres de créance négociables	1 440	3 079
Emprunts obligataires	4 607	3 443
Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	6 047	6 522

DETTES SUBORDONNEES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes subordonnées remboursables	1 280	1 279
Dettes subordonnées perpétuelles	250	250
Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti	1 530	1 529

- **Dettes subordonnées remboursables**

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

- **Dettes subordonnées perpétuelles**

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés perpétuels pour 250 millions au 31 décembre 2013, tout comme au 31 décembre 2012.

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 Décembre 2013	31 décembre 2012
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP Paribas Personal Finance SA	décembre 2005	EUR	250 millions	décembre 2015	Euribor 3 mois	+130 bp	250	250
TOTAL							250	250

6.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Impôts courants	131	106
Impôts différés	866	840
Actifs d'impôts courants et différés	997	946
Impôts courants	28	26
Impôts différés	126	122
Passifs d'impôts courants et différés	154	148

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Impôts différés nets en début de période	718	707
Produit d'impôt différé (note 3.g)	45	10
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(12)	2
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	(1)	3
Variation des parités monétaires et divers	(10)	(4)
Impôts différés nets en fin de période	740	718

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (1)
Actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(8)	(1)
Réserve latente de location-financement	(1)	(12)
Provisions pour engagements sociaux	17	17
Provisions pour risque de crédit	876	839
Autres éléments	(167)	(159)
Déficits fiscaux reportables	23	34
Impôts différés nets	740	718
Impôts différés actifs	866	840
Impôts différés passifs	(126)	(122)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 182 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 110 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	53	65
Comptes d'encaissement	8	9
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	179	161
Autres débiteurs et actifs divers	883	974
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 123	1 209
Dépôts de garantie reçus	10	16
Comptes d'encaissement	-	11
Charges à payer et produits constatés d'avance	351	302
Autres créditeurs et passifs divers	1 245	1 298
Total des comptes de régularisation et passifs divers	1 606	1 627

6.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessous les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Carrefour Banque	278	265
Servicios Financieros Carrefour EFC	144	136
Autres participations mises en équivalence	201	182
Participations dans les sociétés mises en équivalence	623	583

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Carrefour Banque ⁽¹⁾	Normes locales	4 699	375	52
Servicios Financieros Carrefour EFC ⁽¹⁾	Normes locales	1 396	205	61

⁽¹⁾ Données relatives au 31 décembre 2012

6.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT		-		5	(1)	4
Terrains et constructions	88	(31)	57	98	(38)	60
Equipement, Mobilier, Installations	170	(144)	26	151	(124)	27
Autres immobilisations	90	(71)	19	87	(70)	17
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	348	(246)	102	336	(232)	104
Logiciels informatiques acquis	243	(201)	42	241	(180)	61
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	382	(256)	126	374	(236)	138
Autres immobilisations incorporelles	148	(63)	85	152	(60)	92
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	773	(520)	253	767	(476)	291

• Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail ainsi que les fonds de commerce.

• Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2013 s'établit à 109,7 millions d'euros contre 110 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 1,5 million d'euros pour l'exercice 2013 contre une reprise nette de 0,4 million d'euros pour l'exercice 2012.

6.l ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012
Valeur nette comptable en début de période	1 789	1 939
Ecart de conversion	(65)	(42)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(78)	(108)
Autres mouvements	(16)	-
Valeur nette comptable en fin de période	1 630	1 789
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	1 967	2 069

Conformément aux principes décrits en Note 1.b.4 sur la revue régulière des unités génératrices de trésorerie, une unité génératrice de trésorerie spécifique représentative d'un partenariat est isolée depuis 2011. Elle a fait l'objet en 2013 d'une dépréciation pour un montant de 78 millions d'euros.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique. Jusqu'au 31 décembre 2012, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie étaient fondées sur des plans à moyen terme de 3 ans étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini.

6.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au	31 décembre 2012 (1)	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluation comptabilisée directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2013
Provisions sur engagements sociaux	84	15	(27)	(3)	-	69
<i>dont avantages postérieurs à l'emploi (note 8.b)</i>	<i>48</i>	<i>1</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>	-	<i>43</i>
<i>dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 8.c)</i>	<i>9</i>	<i>2</i>	-	-	-	<i>11</i>
<i>dont provision au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 8.d)</i>	<i>27</i>	<i>12</i>	<i>(24)</i>	-	-	<i>15</i>
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.e)	62	23	(18)	-	-	67
Provisions pour litiges	23	15	(5)	-	(6)	27
Autres provisions pour risques et charges	69	53	(18)	-	(10)	94
Total des provisions pour risques et charges	238	106	(68)	(3)	(16)	257

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

6.n TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Dans le cadre de l'activité de titrisation pour compte propre décrite dans la note 7.d, le Groupe réalise des opérations de titrisation, dont certaines font l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes.

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont ainsi essentiellement constitués de créances titrisées. Les passifs associés à ces créances sont constitués des parts de titrisation souscrites par les tiers.

Opérations de titrisation avec un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013				Position nette
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	
Titrisation					
Prêts et créances	7 844	4 262	7 812	4 289	3 523
Total	7 844	4 262	7 812	4 289	3 523

En millions d'euros, au	31 décembre 2012				Position nette
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	
Titrisation					
Prêts et créances	5 210	3 231	5 229	3 231	1 998
Total	5 210	3 231	5 229	3 231	1 998

En outre, certaines parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance, et à ce titre ne figurant pas au bilan consolidé, sont prêtées ou mises en pension. Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des titres prêtés est de 12 197 millions d'euros (contre 12 305 millions d'euros au 31 décembre 2012) et celle des titres mis en pension est de 595 millions d'euros (contre 636 millions d'euros au 31 décembre 2012). Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension », pour un montant de 595 millions d'euros (636 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le Groupe a également réalisé des transferts conduisant à la décomptabilisation intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs sous forme de garanties données rémunérées par des commissions, au titre desquelles des provisions ont également été constatées en « Provisions pour risques et charges ».

En millions d'euros	31 décembre 2013				Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert	Produits et charges comptabilisés	
	Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés	Valeur comptable du passif	Juste valeur du passif	Exposition maximale aux pertes		Exercice 2013	Cumul
Implication continue							
Engagement de garantie	1 114	58	58	1 114	(14)	(16)	(65)

En millions d'euros	31 décembre 2012				Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert	Produits et charges comptabilisés	
	Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés	Valeur comptable du passif	Juste valeur du passif	Exposition maximale aux pertes		Exercice 2012	Cumul
Implication continue							
Engagement de garantie	1 178	53	53	1 178	(14)	(19)	(49)

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	998	-
- à la clientèle	21 969	23 220
Ouverture de crédits confirmés	21 878	23 017
Autres engagements en faveur de la clientèle	91	203
Total des engagements de financements donnés	22 967	23 220
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	6 535	5 918
- de la clientèle	10	10
Total des engagements de financements reçus	6 545	5 928

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	1 180	1 247
d'ordre de la clientèle	51	60
- Cautions immobilières	2	2
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	48	57
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	1	1
Total des engagements de garantie donnés	1 231	1 307

7.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	3 570	4 657

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 3 520 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 4 533 millions d'euros au 31 décembre 2012.

- Instruments financiers reçus en garantie**

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

7.d OPERATIONS DE TITRISATION

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)**

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

Au cours de l'année 2013, BNP Paribas Personal Finance a réalisé principalement trois nouvelles opérations de titrisation, l'une en France avec la restructuration d'un fonds existant, Noria 2009, et les autres à l'international, aux Pays-Bas et en Italie.

Ainsi, en France, le fonds Noria 2009 a été restructuré en juillet 2013 avec un montant net complémentaire de cession 0,8 milliards d'euros et une extension de la période de rechargement de 18 mois. Les titres ont été intégralement auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance.

Aux Pays-Bas, une titrisation de crédits immobiliers, Phedina 2013, a été réalisée pour un montant de 1 milliard d'euros, dont 0,6 milliards d'euros de parts notées AAA placées auprès d'investisseurs externes.

En Italie, une titrisation de crédits à la consommation, Florence SPV SRL, a été réalisée en mai 2013 pour un montant de 3,1 milliards d'euros, intégralement auto-souscrits par Findomestic Banca SPA.

Par ailleurs en France, des rechargements ont été effectués pour un montant de 0,9 milliards.

Le montant de titres auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Finance BV et Findomestic Banca SPA, et prêtés à BNP Paribas SA s'élève à 12,2 milliards d'euros en 2013 et à 12,3 milliards d'euros en 2012.

Au total, le stock de créances titrisées (part du Groupe) s'élève à 19,8 milliards d'euros pour 26 opérations au 31 décembre 2013.

8. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 898 millions d'euros sur l'exercice 2013 contre 947 millions d'euros sur l'exercice 2012.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 628 millions d'euros (647 millions d'euros en 2012), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 215 millions d'euros (243 millions d'euros en 2012), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 51 millions d'euros (52 millions d'euros en 2012).

8.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 10 millions d'euros pour l'exercice 2013, comme pour l'exercice 2012. La ventilation par zones géographiques est la suivante :

Montant des cotisations En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
France	7	8
Hors France	3	2
TOTAL	10	10

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

Les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 83,7% en obligations, 7,2% en actions et 9,1% en immobilier.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Pour l'ensemble des régimes concernés, les engagements non couverts sont portés au bilan du Groupe.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Obligation nette
Exercice 2013					
France	46	9	55	(36)	19
Hors France	11	13	24	-	24
TOTAL	57	22	79	(36)	43
Exercice 2012⁽¹⁾					
France	80	8	88	(66)	22
Hors France	11	15	26	-	26
TOTAL	91	23	114	(66)	48

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Valeur actualisée des obligations en début de période	114	105
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4	3
Charge liée à l'actualisation des engagements	2	4
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(5)	13
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	-	(7)
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(2)	(1)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(3)	(4)
Incidence des variations de régime	(31)	-
Valeur actualisée des obligations en fin de période	79	114

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Valeur de marché des actifs de régime en début de période	66	67
Produit d'intérêt des actifs de régime	1	2
(Pertes) ou gains actuariels de la période	-	(1)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(3)	(2)
Incidence des variations de régime	(28)	-
Valeur de marché des actifs de régime en fin de période	36	66

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

- Composantes de la charge nette relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Coût des services		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4	3
Charge financière nette		
Charge liée à l'actualisation des engagements	2	4
Produit d'intérêt des actifs de régime	(1)	(2)
Incidence nette des variations de régime	(3)	-
Total porté dans les « frais de personnel »	2	5

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros, au	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Autres éléments du résultat global	5	(8)
(a) (Pertes)/Gains actuarielles sur les actifs de régime et actifs distincts	-	(1)
(b) (Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	-	(1)
(c) (Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	5	(13)
(d) (Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	-	7

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour la zone monétaire Euro, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
France	2,09%-3,17%	2,30%-3,30%	1,42%-2,69%	2,60%-3,60%
Hors France	2,30%-3,00%	2,65%	2,03%-2,69%	2,60%-3,00%

(1) y compris dérive des prix (inflation)

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation -100bp	Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation +100bp	Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation -100bp	Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation +100bp
France	6	(6)	9	(9)
Hors France	3	(2)	4	(2)

- Rendement effectif des actifs de régime au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2013	Exercice 2012
France	3,70%	3,70%
Hors France	3,25%	3,00%

Ventilation des actifs de couverture :

En pourcentage	Exercice 2013						Exercice 2012				
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt
France	7%	62%	22%	9%	0%	0%	7%	62%	22%	9%	0%
Hors France	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Groupe	7%	62%	22%	9%	0%	0%	7%	62%	22%	9%	0%

⁽¹⁾ A noter que les plans italiens ne sont pas financés

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, pour préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

8.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et la faculté d'épargner des jours de congés.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, pôles et du Groupe.

En 2013, le Groupe BNP Paribas a mis en place un plan ISIS (International Sustainability and Incentive Scheme) dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Le plan ISIS a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80% indexés sur l'évolution du Résultat d'exploitation du Groupe sur 3 ans, et pour 20% indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	11	9

8.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et au plan d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En outre, des nouveaux plans d'adaptation des effectifs ont été mis en œuvre en 2013 et ont donné lieu à des constitutions de provisions au titre des actions engagées au 31 décembre 2013.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	15	27

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.a EVOLUTION DU CAPITAL

- Opérations réalisées sur le capital**

Au 31 décembre 2013, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 64 746 568 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 31 décembre 2012). Aucune nouvelle action n'a été émise sur l'année 2013.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)**

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

En octobre 2012, l'émission de 2003 a été rachetée à hauteur de 45 millions d'euros, générant un gain brut en capitaux propres de 4 millions d'euros. En 2013, le solde de cette émission a été racheté à hauteur de 55 millions d'euros.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35% 10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2013			40⁽³⁾		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(3) Après application du pourcentage d'intégration proportionnelle

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

9.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Société consolidante									
BNP Paribas Personal Finance	France								
Sociétés consolidées									
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BGN SA	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	39,9%	39,9%		ME	39,9%	39,9%	
BGN Mercantil E Servicios Ltda	Brésil	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	E1
Bieffe 5 SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cafineo	France	IG	51,0%	50,8%		IG	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	39,2%	39,2%		ME	39,2%	39,2%	
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Brésil								S2
Cetelem Algérie	Algérie	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	D1
Cetelem America Limitada	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Bank LLC (ex- BNP Paribas Vostok LLC)	Russie	ME	26,0%	26,0%	V2	ME	30,0%	30,0%	E3
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas								S1
Cetelem Brasil SA	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem IFN SA	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil				S4	IG	100%	100%	
Cetelem Serviços Ltda	Brésil	IG	100%	100%	E1				
Cetelem Slovensko	Slovaquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
CMV Médiforce	France	IG	80,0%	80,0%		IG	80,0%	80,0%	
Cofica Bail	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cofiplan	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Cosimo	France				S3	IG	100%	100%	
Credirama SPA	Italie				S3	ME *	51,0%	51,0%	
Credisson Holding Ltd.	Chypre								S1
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG	97,8%	97,8%		IG	97,8%	97,8%	
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Domofinance	France	IG	55,0%	55,0%		IG	55,0%	55,0%	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 E2 Création d'entité
 E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activités (dont dissolution, liquidation)
 S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
 S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire
 V2 Cession partielle
 V3 Dilution
 V4 Retrait

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Effico	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Effico Iberia SA	Espagne	ME *	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Effico Portugal	Portugal				S2	ME *	100%	100%	
Eurocredit EFC SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Facet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Fidem	France	IG	100%	100%	V1	IG	51,0%	51,0%	
Fimestic Expansion SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Findomestic Banka AD	Serbie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France	IP	50,0%	50,0%		IP	50,0%	50,0%	
Leval 20	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Loisirs Finance	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank Zrt	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Natixis Financement	France								S2
Norrskan Finance	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Oney Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME	40,0%	40,0%	E1				
Prestacomer SA de CV	Mexique				S3	IG	100%	100%	
Prêts et Services SAS	France	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
Projeo	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	ME	37,3%	39,9%		ME	37,3%	39,9%	
Submarino Finance Promotora de Crédito Limitada	Brésil								S2
Sundaram BNP Paribas Home Finance Ltd. (ex-Sundaram Home Finance Ltd.)	Inde	ME *	49,9%	49,9%		ME *	49,9%	49,9%	
TEB Tüketici Finansman AS	Turquie	IG	85,6%	85,6%		IG	85,6%	85,6%	
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Suisse	Suisse				S2	IG	100%	100%	
Union de Credits Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	IP	40,0%	40,0%		IP	40,0%	40,0%	
Structures Ad Hoc									
Aubnoria 2012 - 1 et 2	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
Domos 2011 - A et B	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France								S1
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Domos 2008	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Master Domos	France								S1
FCC U.C.I 5-18	Espagne	IP	-	-		IP	-	-	
Fideicomiso Financiero Cetelem II et III	Argentine	IG	-	-	E2				
Florence 1 SRL (ex- Viola Finanza SRL)	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-	E2				
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Brésil				S1	IG	-	-	
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Brésil								S1
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2013-I BV	Pays-Bas	IG	-	-	E2				

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)

E2 Création d'entité

E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)

S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

V3 Dilution

V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

9.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES DES FILIALES

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération n'a modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves ni au cours de l'année 2013 ni au cours de l'année 2012.

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 85 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 112 millions d'euros au 31 décembre 2012.

9.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises ayant un impact significatif n'a été réalisé sur les exercices 2012 et 2013.

9.e RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE PERSONAL FINANCE ET AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 9.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale et proportionnelle.

• Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
ACTIF						
Prêts, avances et titres						
Comptes ordinaires	-	-	1 149	-	-	946
Prêts	8	10	12 539	8	-	12 038
Titres détenus en portefeuille autre que trading	-	-	1 073	-	-	662
Actifs divers	-	-	241	-	-	261
Total	8	10	15 002	8	-	13 907
PASSIF						
Dépôts						
Comptes ordinaires	-	-	331	-	-	255
Autres emprunts	-	-	72 304	-	-	73 751
Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées	-	-	2 410	-	-	1 672
Passifs divers	-	-	91	-	-	83
Total	-	-	75 136	-	-	75 761
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de garantie donnés	-	-	1 206	-	-	1 128
Engagements de financement donnés	-	-	990	-	-	-
Engagements de financement reçus	-	-	6 442	-	-	5 770
AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE						
Autres engagements de garanties	-	-	4 164	-	-	4 189

Par ailleurs, des parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance (cf. note 7.d Opérations de titrisation) et d'autres titres ont été prêtés ou mis en pension auprès de BNP Paribas SA

• Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	3	-	222	5	-	308
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	-	-	(1 807)	-	-	(2 123)
Commissions (produits)	-	1	522	-	1	549
<i>Commissions (charges)</i>	-	-	(20)	-	-	(17)
Prestations de services rendues	-	-	7	-	-	8
<i>Prestations de services reçues</i>	-	-	(136)	-	(1)	(128)
Total	3	1	(1 212)	5	-	(1 403)

9.f ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

En millions d'euros 31 décembre 2013	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales		188						188
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	1							1
Instruments financiers dérivés de couverture	49							49
Actifs financiers disponibles à la vente	120		923	155				1 198
Prêts et créances sur établissements de crédit		1 803	1 295	362	495	8 623	1 705	14 283
Prêts et créances sur la clientèle		286	3 607	4 597	9 560	24 746	29 018	71 814
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	89							89
Actifs financiers par échéance	259	2 277	5 825	5 114	10 055	33 369	30 723	87 622
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	1							1
Instruments financiers dérivés de couverture	174							174
Dettes envers les établissements de crédit		756	6 764	9 879	13 352	28 518	16 640	75 909
Dettes envers la clientèle		391	16	216	45	4	232	904
Dettes représentées par un titre			255	377	903	2 116	2 396	6 047
Dettes subordonnées	250			8	3	719	550	1 530
Passifs financiers par échéance	425	1 147	7 035	10 480	14 303	31 357	19 818	84 565

En millions d'euros 31 décembre 2012	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales		73						73
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	75							75
Actifs financiers disponibles à la vente	129		370	313			7	819
Prêts et créances sur établissements de crédit		1 428	231	888	4 928	4 594	1 311	13 380
Prêts et créances sur la clientèle		265	1 764	4 596	10 736	26 148	30 631	74 140
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	143							143
Actifs financiers par échéance	350	1 766	2 365	5 797	15 664	30 742	31 949	88 633
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	282							282
Dettes envers les établissements de crédit		312	4 813	8 983	17 465	26 930	18 210	76 713
Dettes envers la clientèle		272	13	245	52	38	40	660
Dettes représentées par un titre			84	1 092	1 803	2 557	986	6 522
Dettes subordonnées	250			3	2	724	550	1 529
Passifs financiers par échéance	535	584	4 910	10 323	19 322	30 249	19 786	85 709

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 22 967 millions d'euros et 1 231 millions d'euros au 31 décembre 2013 (23 220 millions d'euros et 1 307 millions d'euros au 31 décembre 2012) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

9.g VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU CÔÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2013. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal finance.

En millions d'euros, au	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013				Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2012	Valeur au bilan au 31 décembre 2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total			
ACTIFS FINANCIERS							
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.e)	-	14 581	-	14 581	14 283	13 765	13 380
Prêts et créances sur la clientèle (note 6.f) ⁽¹⁾	-	29	70 953	70 982	70 795	73 384	73 146
PASSIFS FINANCIERS							
Dettes envers les établissements de crédit (note 6.e)	-	78 383	-	78 383	75 909	79 678	76 713
Dettes envers la clientèle (note 6.f)	-	688	221	909	904	660	660
Dettes représentées par un titre (note 6.g)	-	6 074	-	6 074	6 047	6 522	6 522
Dettes subordonnées (note 6.g)	-	1 530	-	1 530	1 530	1 526	1 529

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

9.h RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 2,204 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre 1,744 millions d'euros pour l'exercice 2012.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.I qui expose le changement de méthode comptable relatif à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013 (évaluation et comptabilisation des engagements de retraite et assimilés).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.b, 1.e, 1.k, 2.h et 3.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1.d et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.i et 3.j de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 28 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Damien Laurent

Anne Veaute

ETATS FINANCIERS DE

BNP Paribas Personal Finance SA

Au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	3
BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	4
1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
1.A - CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES.....	5
1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	5
1.C - OPERATIONS DE TITRISATION	6
1.D - TITRES	7
1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	7
1.F - IMMOBILISATIONS.....	8
1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8
1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	8
1.I - AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL	8
1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES.....	10
1.K - COÛT DU RISQUE	10
1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES	10
2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	11
2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	11
2.B - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	11
2.C - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE	12
2.D - COMMISSIONS NETTES	12
2.E - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	12
2.F - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT	12
2.G - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	13
2.H - COÛT DU RISQUE.....	14
2.I - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	15
2.J - IMPOT SUR LES BENEFICES	15
3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	16
3.A - OPERATIONS EN DEVISES.....	16
3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	16
3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	17
3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION).....	17
3.E - TITRES DETENUS.....	18
3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	19
3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	19
3.H - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	19
3.I - COMPTES DE REGULARISATION.....	20
3.J - PROVISIONS	20
3.K - DETTES SUBORDONNEES	21
4 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	21
4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	21
4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE	21
4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	22
6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	23
6.A - TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES.....	23
6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES.....	23
6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	24
6.D - EVENEMENT POST CLOTURE	24
6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION	24
6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES	25
6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE.....	26
6.H - RAPPORT DE GESTION.....	26

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
Intérêts et produits assimilés	2.A	1 061 542	1 392 400
Intérêts et charges assimilées	2.A	(620 743)	(814 643)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	2.B	127	462
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	2.B	(8)	(2)
Revenus des titres à revenu variable	2.C	681 444	508 188
Commissions (produits)	2.D	53 710	47 519
Commissions (charges)	2.D	(16 805)	(15 128)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.E	(328)	(1 253)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.F	(560)	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2.G	323 420	396 283
Autres charges d'exploitation bancaire	2.G	(24 059)	(11 615)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 457 740	1 502 211
Frais de personnel	5	(377 032)	(365 196)
Charges générales d'exploitation		(445 582)	(440 246)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		(64 168)	(49 692)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		570 958	647 077
Coût du risque	2.H	(202 901)	(174 021)
RESULTAT D'EXPLOITATION		368 057	473 056
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.I	(194 682)	(94 522)
Dotations nettes aux provisions réglementées		4 558	4 982
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		177 933	383 516
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	2.J	(45 672)	(4 684)
RESULTAT NET		132 261	378 832

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		9	6
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.B	10 497 856	10 434 763
Opérations avec la clientèle	3.C	19 237 775	20 591 410
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.E	4 592 511	5 311 759
Actions et autres titres à revenu variable	3.E	60	33 315
Participations et autres titres détenus à long terme	3.E	442 779	522 362
Parts dans les entreprises liées	3.E	4 421 627	4 502 260
Crédit-bail et location avec option d'achat		2 045	2 050
Location simple		7	6
Immobilisations incorporelles	3.F	618 266	641 652
Immobilisations corporelles	3.F	3 718	4 213
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.G	356 986	453 128
Comptes de régularisation	3.I	196 268	153 804
TOTAL ACTIF		40 369 907	42 650 728
DETTES			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.B	33 051 030	33 922 130
Opérations avec la clientèle	3.C	276 417	152 278
Dettes représentées par un titre	3.H	465 786	1 955 668
Autres passifs	3.G	318 841	263 334
Comptes de régularisation	3.I	424 684	369 501
Provisions	3.J	120 253	103 228
Fonds pour risques bancaires généraux		16 769	16 769
Dettes subordonnées	3.K	1 299 655	1 299 652
TOTAL DETTES		35 973 435	38 082 560
CAPITAUX PROPRES			
	6.A		
Capital souscrit		453 226	453 226
Prime d'émission		2 531 693	2 531 693
Réserves		1 279 292	1 204 417
Résultat de l'exercice		132 261	378 832
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 396 472	4 568 168
TOTAL PASSIF		40 369 907	42 650 728
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.A	3 811 645	2 664 737
Engagements de garantie	4.B	3 707 046	4 258 968
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.A	2 199 000	2 787 430
Engagements de garantie	4.B	1 789 482	1 902 587

1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

1.A - CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 89.01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises (modifié par les règlements n°90-01, 95-04 et 2000-02).

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors – bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les écarts de change résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant les titres.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les créances à la clientèle sont comptabilisées en application du règlement du Comité de Réglementation Comptable n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit (modifié par les règlements n°2005-03 et 2007-06).

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **encours douteux** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, de plus de six mois en matière immobilière, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatifs au débiteur.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille. Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.C - OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments. Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

1.D -TITRES

Selon les dispositions du règlement CRC 2005-01, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation et les parts dans les entreprises liées**, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail et de location avec option d'achat comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :
4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,
5 ans pour les caravanes,
de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-7 et 313-1 du code monétaire et financier.

1.F - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 3 ou 8 ans pour les logiciels
- 8 ans à 10 ans pour les agencements et installations
- 10 ans pour le mobilier
- 3 à 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

Ce poste inclut également le Mali de fusion dégagé en 2008 lors du rapprochement entre Cetelem et UCB. Ce mali fait l'objet régulièrement de tests de dépréciation.

1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire les contrats d'échange de taux d'intérêt ont été classés parmi les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés soit en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges des éléments couverts soit prorata temporis.

1.I - AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, et les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas Personal Finance du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière.

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Jusqu'au 31 décembre 2012, BNP Paribas Personal Finance appliquait la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

A compter du 1er janvier 2013, BNP Paribas Personal Finance applique de manière anticipée les dispositions de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et assimilés qui permettent de se rapprocher en partie des dispositions de la norme IAS 19 révisée telle qu'adoptée par la Commission européenne en juin 2012. Ainsi, la méthodologie du « corridor » est abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement : l'effet du changement de méthode sur les capitaux propres au 1er janvier 2013 est une augmentation nette d'effet d'impôts de 1 025 milliers d'€. Les écarts actuariels postérieurs au 1er janvier 2013 ainsi que les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés immédiatement en résultat. Le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements. Si cette méthode avait été appliquée en 2012 le résultat net de l'exercice aurait été réduit de 276 milliers d'€.

1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

1.K - COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers.

Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé.

Cet impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès que ces derniers ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	169 245	(550 293)	318 240	(742 708)
Comptes à vue, prêts et emprunts	167 884	(523 996)	304 824	(706 533)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	(7 666)	10 677	(10 312)
Prêts subordonnés	1 361	(18 631)	2 739	(25 863)
Clientèle	762 082	(5 483)	869 336	(1 209)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	761 676	(5 483)	868 668	(1 209)
Prêts subordonnés	406	-	668	-
Dettes représentées par un titre	-	(5 198)	-	(21 778)
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 442	(234)	122 201	(50)
Titres de placement	67 442	(234)	122 201	(50)
Instruments dérivés de couverture	62 773	(59 535)	82 623	(48 898)
Produits et charges d'intérêts	1 061 542	(620 743)	1 392 400	(814 643)

2.B - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

En milliers d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Clientèle	127	(8)	462	(2)
Loyers sur opérations de crédit bail et Dotations	37	-	358	-
Plus ou moins values réalisées sur cession	90	0	100	(1)
Autres	-	(8)	4	(1)
Produits et charges sur opération de crédit-bail	127	(8)	462	(2)

2.C - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Titres de placement et assimilés	89 186	44 557
Participations et autres titres détenus à long terme	30 302	8 354
Parts dans les entreprises liées	561 956	455 277
Revenus des titres à revenu variable	681 444	508 188

2.D - COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	43 479	(8 571)	35 341	(1 950)
Opérations avec la clientèle	43 479	(8 571)	34 779	(406)
Autres	-	-	562	(1 544)
Prestations de services financiers	10 231	(8 234)	12 178	(13 178)
Produits et charges de commissions	53 710	(16 805)	47 519	(15 128)

2.E - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat sur opérations des instruments financiers	823	692
Résultat sur opérations de change	(1 151)	(1 945)
Résultat sur portefeuille de négociation	(328)	(1 253)

2.F - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Plus-value de cession	40	-
Moins value de cessions	(600)	-
Résultat net sur titres de placement et assimilés	(560)	-

2.G - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
-SEP avec des partenaires du monde de la distribution	4 137 671	4 078 637
-SEP avec des partenaires du monde financier	2 867 641	13 765 604
TOTAL	7 005 313	17 844 241

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

2.H - COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	17 954	28 930
Clientèle et établissements de crédit	23 750	34 774
Engagements par signature	(5 796)	(5 844)
Créances irrécouvrables	(236 387)	(221 856)
Récupération sur créances amorties	15 532	18 905
Coût du risque	(202 901)	(174 021)

2.I - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	815	(77 691)	78 868	(76 108)
Cessions	815	(22)	77 088	(176)
Provisions	-	(77 669)	1 780	(75 932)
Parts dans les entreprises liées	35 892	(153 698)	134 339	(231 928)
Cessions	-	(22 451)	1 322	(104 504)
Provisions	35 892	(131 247)	133 017	(127 424)
Immobilisations d'exploitation	-	-	308	(1)
Total	36 707	(231 389)	213 515	(308 037)
Gains ou pertes nettes sur actifs immobilisés	(194 682)		(94 522)	

2.J - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP PARIBAS est la société-mère. Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Impôts courants de l'exercice	(35)	(6 147)
Impôts différés de l'exercice	(45 637)	1 463
Impôt sur les bénéfices	(45 672)	(4 684)

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

3.A - OPERATIONS EN DEVISES

En milliers d'euros en	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<i>Actif</i>	1 738 392	1 849 431
<i>Passif</i>	783 080	865 262

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Prêts et créances	10 497 856	10 434 763
Comptes ordinaires débiteurs	412 150	279 234
Comptes à terme et prêts	9 999 606	10 059 267
Prêts subordonnés	86 100	96 262
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	10 497 856	10 434 763
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>56 613</i>	<i>64 792</i>

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Dépôts et emprunts	32 456 142	33 286 571
Comptes ordinaires créditeurs	106 285	56 003
Comptes à terme et emprunts	32 349 857	33 230 568
Titres et valeurs donnés en pension	594 888	635 559
Dettes envers les établissements de crédit	33 051 030	33 922 130
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>83 901</i>	<i>112 579</i>

3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Prêts et créances	20 167 361	21 530 766
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Crédits à la clientèle	19 760 302	21 079 735
Prêts à la clientèle financière	367 237	411 204
Prêts subordonnés	39 822	39 827
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	20 167 361	21 530 766
<i>Dont créances rattachées</i>	51 054	57 809
<i>Dont décotes sur crédits restructurés</i>	(96 762)	(124 465)
<i>Dont créances douteuses *</i>	1 826 585	1 819 640
<i>*Dont créances douteuses compromises</i>	1 485 320	1 447 784
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle	(929 586)	(939 356)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	19 237 775	20 591 410

L'essentiel des crédits à la clientèle est constitué de prêts aux particuliers.

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Dépôts	276 417	152 278
Comptes ordinaires créditeurs	27 739	87 822
Comptes à terme	16 856	24 553
Comptes d'épargne à régime spécial	231 822	39 903
Opérations avec la clientèle - Passif	276 417	152 278
<i>Dont dettes rattachées</i>	51	43

3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/2013
- Domos 2008	déc.-08	2 650 120			1 171 610	23 618
- Domos 2011 - A	oct.-11	935 000		63 900	790 736	9 000
- Domos 2011 - B	oct.-11	1 100 000			842 175	7 549
RETAIL ABS FINANCE						
- Noria 2009	oct.-09	1 050 010	1 201 635	2 341 660	1 447 947	3 060
- Auto Noria 2012-1	juin-12	560 000	169 031	267 040	441 041	420
- Auto Noria 2012-2	nov.-12	560 000	254 015	254 015	510 102	1 561

Le fonds Noria 2009 a été restructuré en Juillet 2013 avec un montant net complémentaire de cession de 755 millions d'euros. Les titres ont été intégralement souscrits par BNP Paribas Personal Finance. Par ailleurs, des rechargements sont intervenus sur ce fonds pour 447 millions d'euros.

3.E - TITRES DETENUS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placement	4 592 511	5 311 759
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 592 511	5 311 759
Placement	60	33 315
Actions et autres titres à revenu variable	60	33 315
Participations	442 683	521 208
<i>dont provisions</i>	<i>(157 209)</i>	<i>(79 541)</i>
Autres titres détenus à long terme	96	1 154
<i>dont provisions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Participations et autres titres détenus à long terme	442 779	522 362
Parts dans les entreprises liées	4 421 627	4 502 260
<i>dont provisions</i>	<i>(560 980)</i>	<i>(473 171)</i>
Parts dans les entreprises liées	4 421 627	4 502 260

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas Personal Finance SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 327 527 milliers d'euros et 3 445 355 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 327 557 milliers d'euros et 3 521 740 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

L'évolution des titres de placement, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2013	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2013	01/01/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Participations et ATDLT	601 903	7 423	(9 338)	-	599 988	79 541	77 668	-	-	157 209	442 779	522 362
Parts dans les entreprises liées	4 975 431	62 447	(44 820)	(10 451)	4 982 607	473 171	129 235	(36 504)	(4 922)	560 980	4 421 627	4 502 260
Immobilisations financières	5 577 334	69 870	(54 158)	(10 451)	5 582 595	552 712	206 903	(36 504)	(4 922)	718 189	4 864 406	5 024 622

3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	385 248	(265 817)	119 431	129 640
Autres immobilisations incorporelles	516 835	(18 000)	498 835	512 012
Immobilisations incorporelles	902 083	(283 817)	618 266	641 652
Equipement, mobilier, installations	47 298	(43 580)	3 718	4 213
Immobilisations corporelles	47 298	(43 580)	3 718	4 213

Le mali de fusion constaté en 2008 lors de l'absorption d'UCB et enregistré dans le poste Autres immobilisations incorporelles a fait l'objet d'une dépréciation de 18 millions d'euros en 2013.

3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Etat impôts et taxes	118 429	182 990
Avances permanentes aux GIE	27 457	28 051
Autres actifs divers	211 100	242 087
Autres actifs	356 986	453 128

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Etat impôts et taxes	7 013	616
Dépôts de garantie	1	21
Autres passifs divers	311 827	262 697
Autres passifs	318 841	263 334

3.H - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Titres de créances négociables	465 000	1 954 284
Dettes rattachées	786	1 384
Dettes représentées par un titre	465 786	1 955 668

3.I - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Produits à recevoir	131 680	85 232
Valeurs à l'encaissement	6 944	5 958
Charges constatées d'avance	4 141	4 504
Autres comptes de régularisation débiteurs	53 503	58 110
Comptes de régularisation - actif	196 268	153 804

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Charges à payer	217 994	192 611
Comptes d'encaissement	48	10 683
Produits constatés d'avance	53 370	66 144
Autres comptes de régularisation créditeurs	153 272	100 063
Comptes de régularisation - passif	424 684	369 501

3.J - PROVISIONS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	Dotations	Reprises	Autres variations	31 Décembre 2013
Provisions pour engagements sociaux	22 709	1 213	(5 176)	(1 564) *	17 182
Provisions pour engagements par signature	52 602	23 534	(17 737)	-	58 399
Autres provisions	27 917	26 585	(9 830)	-	44 672
Autres provisions liées à des opérations bancaires	13 750	12 422	(4 650)	-	21 522
Autres provisions non liées à des opérations bancaires	14 167	14 163	(5 180)	-	23 150
Provisions	103 228	51 332	(32 743)	(1 564)	120 253

* Impact du changement de méthode sur les engagements sociaux (Note 1.I)

3.K - DETTES SUBORDONNEES

En milliers d'euros au	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Dettes subordonnées	1 299 530	1 299 530
Dettes rattachées	125	122
Dettes subordonnées	1 299 655	1 299 652

Les dettes subordonnées sont constituées d'un emprunt à durée indéterminée pour un montant de 250 millions d'euros et de 1 049 millions d'euros d'emprunts à durée déterminée.

Ces emprunts subordonnés remboursables sont échéancés de la manière suivante :

En milliers d'euros	TOTAL	Durée restant à courir			
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à durée déterminée	1 049 530			500 000	549 530

4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP PARIBAS.

4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès des banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNP PARIBAS.

4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Opérations fermes de gré à gré <i>dont swaps de taux</i>	8 905 614 8 905 614	9 244 632 9 244 632
TOTAL	8 905 614	9 244 632

5 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Salaires et traitements	(215 628)	(202 091)
Charges sociales et fiscales	(125 781)	(130 148)
Participation et Intéressement des salariés	(35 623)	(32 957)
Total frais de personnel	(377 032)	(365 196)

Les effectifs moyens permanents en 2013 se décomposent comme suit :

Effectif au	Exercice 2013	Exercice 2012
<i>Dont cadres</i>	2 266	2 280
<i>Dont techniciens de la banque</i>	2 436	2 515
Total BNP Paribas Personal Finance	4 702	4 795

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration, s'est élevé à 2 204 milliers d'euros en 2013 contre 1 744 milliers d'euros en 2012.

6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.A - TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2011	453 226	2 529 262	2 110 671	5 093 159
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2011			(450 636)	(450 636)
Acompte sur dividendes			(450 636)	(450 636)
Augmentations de capital				-
Provisions réglementées			(4 982)	(4 982)
Boni de fusion		2 431	-	2 431
Résultat de l'exercice 2012			378 832	378 832
Capitaux propres au 31 décembre 2012	453 226	2 531 693	1 583 249	4 568 168
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2012			(751 060)	(751 060)
Acompte sur dividendes			450 636	450 636
Augmentations de capital			-	-
Provisions réglementées			(4 558)	(4 558)
Autres variations (1)		-	1 025	1 025
Résultat de l'exercice 2013			132 261	132 261
Capitaux propres au 31 décembre 2013	453 226	2 531 693	1 411 553	4 396 472

(1) Impact du changement de méthode sur les engagements sociaux (Note 1.I)

6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations A vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
TOTAL EMPLOIS	2 569 831	1 371 091	4 177 551	12 788 702	13 420 976	(929 587)	34 328 152	
Caisse, banques centrales et CCP	-	9	-	-	-	-	9	
Effets publics et valeurs assimilées								
Créances sur les établissements de crédit	1 051 740	665 202	463 110	6 634 488	1 683 316	-	10 497 856	
Opérations avec la clientèle	1 506 674	200 610	1 553 587	6 154 214	9 822 690	(929 587)	19 237 775	
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 417	505 270	2 160 854	-	1 914 970	-	4 592 511	
TOTAL RESSOURCES	1 769 925	5 747 298	5 488 173	11 684 625	9 103 212	-	33 793 233	
Dettes envers les établissements de crédit	1 487 265	5 582 755	5 193 173	11 684 625	9 103 212	-	33 051 030	
Opérations avec la clientèle	231 874	44 543	-	-	-	-	276 417	
Dettes représentées par un titre	50 786	120 000	295 000	-	-	-	465 786	

6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre des contrats de garantie financière s'élève à 3 520 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des engagements de garantie financière reçus s'élève à 247 millions d'euros au 31 décembre 2013.

6.D - EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

	2013	
En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	10 412 287	22 101
Concours bancaires à la clientèle	368 154	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 926 358	-
PASSIF		
Dettes subordonnées	1 299 530	-
Dettes envers les établissements de crédit	33 044 518	-
Comptes créditeurs de la clientèle	17 647	-
HORS BILAN		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	4 607 114	115
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 199 000	-

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en milliers de devises			en 0/0

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 10% du capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

1. Filiales (détenues à + de 50%)

BANCO BNPP PERSONAL FINANCE SA	EUR	45 662	70 879	36 788	100,00%
BANCO CETELEM ARGENTINA	ARS	126 990	1 170	35 541	95,00%
BANCO CETELEM SA	EUR	60 902	271 575	106 620	100,00%
BNPP PERSONAL FINANCE EAD	BGN	280	-1 844	29 781	100,00%
BNPP PERSONAL FINANCE PAYS-BAS	EUR	16 466	17 272	48 413	100,00%
BNPP PF SOFOL	MXN	486 599	74 208	49 850	100,00%
CETELEM ALGERIE	DZD	3 500 000	383 414	317 647	100,00%
CETELEM AMERICA	BRL	1 062 874	681 862	-249	100,00%
CETELEM CR	CZK	180 000	980 036	1 090 412	100,00%
CETELEM IFN	RON	92 283	88 099	30 955	100,00%
CETELEM SERVICIOS	BRL	30 001	0	-161	100,00%
CETELEM MAGYAR	HUF	3 903 000	10 513 797	11 870 364	100,00%
CMV MEDIFORCE	EUR	7 568	25 661	7 479	80,00%
COFICA BAIL	EUR	12 800	12 065	7 292	100,00%
COMMERZ FINANZ GMBH	EUR	9 780	700 759	65 765	50,10%
COSIMO (*)	EUR	2 540	-49	-397	100,00%
CREDIT MODERNE ANTILLES	EUR	18 727	19 408	9 943	100,00%
CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN - CMOI	EUR	4 576	21 134	24 078	97,81%
DOMOFINANCE	EUR	53 000	26 450	8 171	55,00%
EFFICO	EUR	1 665	5 466	929	99,96%
FACET	EUR	10 064	54 285	35 189	100,00%
FIDEM	EUR	21 760	42 007	4 819	100,00%
FIMESTIC EXPANSION	EUR	40 672	3 912	15 870	100,00%
FINDOMESTIC BANCA SPA	EUR	659 423	520 038	100 285	100,00%
GESTIMUR (*)	EUR	6 900	1 064	8	99,86%
LEVEL 3 (*)	EUR	13 350	506	450	99,91%
LEVEL 20	EUR	107 000	231	-1 122	100,00%
LEVEL 21 (*)	EUR	50 000	0	237	100,00%
LOISIRS FINANCES	EUR	10 000	14 089	3 895	51,00%
PRESTACOMER (**)	MXN	195 647	21 869	7 718	100,00%
PROJEO	EUR	10 849	29	191	51,00%
TEB TUKETICI FINANSMAN AS	TRY	71 626	23 892	30 550	85,58%

2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

AXA BANQUE FINANCEMENT	EUR	33 855	40 250	3 683	35,00%
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS	ARS	42 381	93 423	14 494	39,92%
CARREFOUR BANQUE	EUR	99 971	431 105	54 610	39,17%
LAFAYETTE SERVICES LASER (*)	EUR	142 056	873 754	-196 766	50,00%
SERVICIOS FINANC. CARREFOUR	EUR	18 567	194 120	51 897	37,28%
SUNDARAM HOME FINANCE LTD - SHFL	INR	926 523	3 928 988	1 306 053	49,90%
UCI SA (UNION CREDITOS INMOBILIAR.)	EUR	98 019	529 057	-42 814	40,00%

* Données au 31 décembre 2012

** Données au 30 septembre 2013

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

- | | |
|---------------------|---|
| • Cetelem Expansion | 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret |
| • Gestimur | 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris |
| • Corelim | 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris |
| • Soservi | 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris |

Groupements d'intérêt économique

- | | |
|-----------------------|---|
| • Neuilly Contentieux | 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret |
| • GEP CB | 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris |
| • GAM CB | 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris |
| • Alliantique | 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret |
| • Aurore | 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret |
| • GIE Carte Bancaire | 151 Bis, rue St Honoré, 75001 Paris |

6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

6.H - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif de la société situé 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret.